

A2G

Société par Actions Simplifiée au capital de 25.900 euros
Siège social : 265 avenue Mario Bénard
83400 HYERES
500 225 396 RCS TOULON
(la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DU PRESIDENT DU 9 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le neuf septembre,

Monsieur Gaëtan GUINARD, en sa qualité de **Président** de la Société **A2G**, société par actions simplifiée au capital de 25.900 euros, ayant son siège social situé à HYERES (83400) 265 avenue Mario Bénard, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOULON sous le numéro 500 225 396,

Après avoir rappelé que :

- la Société envisage d'absorber, par voie de fusion simplifiée, sa filiale à 100 %, la société **LES VIGNES DE BEAUMONT**, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros, ayant son siège social situé à HYERES (83400) 265 avenue Mario Bénard, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOULON sous le numéro 892 417 395 ;
- à cet effet, les deux sociétés ont établi un projet de traité de fusion simplifiée en date du 1^{er} août 2024 ;
- ledit projet de fusion a été déposé auprès du Greffe du tribunal de commerce de TOULON, pour les sociétés A2G et LES VIGNES DE BEAUMONT, le 6 août 2024 et a fait l'objet d'une insertion au BODACC le 8 août 2024 ;
- en application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, lorsque, depuis le dépôt au Greffe du tribunal de commerce du projet de fusion et jusqu'à la réalisation de l'opération, la société absorbante détient en permanence la totalité des titres représentant la totalité du capital de la société absorbée, il n'y a pas lieu à approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire de l'Absorbante ;
- en application des dispositions de l'article R. 236-2 du Code de commerce, l'opération de fusion prend effet à l'issue d'un délai de trente jours à compter de l'insertion de l'avis de publicité du projet de fusion au BODACC.

Constate :

- qu'en l'absence d'oppositions formées par les créanciers des sociétés A2G et LES VIGNES DE BEAUMONT au projet de fusion simplifiée devant intervenir entre elles, ladite fusion est réalisée définitivement ce jour ;

- qu'en conséquence, la société LES VIGNES DE BEAUMONT fait apport de l'ensemble de son actif évalué à 2.009.961 euros à charge de la totalité de son passif évalué à 2.304.795 euros, soit un apport net de -294.834 euros ;
- que la différence entre le montant de cet actif net (soit -294.834 euros) et la valeur comptable dans les livres de notre Société des 1.000 actions composant le capital de la société LES VIGNES DE BEAUMONT (soit 10.000 euros), étant égale à un montant négatif de 304.834 euros, l'opération de fusion dégage un mali de fusion du même montant ;
- que notre Société détenant l'intégralité des 1.000 actions composant le capital de la société LES VIGNES DE BEAUMONT, elle ne procède à aucune augmentation de son capital social en vue de rémunérer les apports de la société LES VIGNES DE BEAUMONT ;
- que toutes les opérations actives et passives effectuées par la société LES VIGNES DE BEAUMONT depuis le 1^{er} octobre 2023 jusqu'à ce jour seront prises en charge par notre Société.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités à l'effet de mener à bien les opérations décidées au titre des présentes, et plus généralement pour faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président de la société A2G par voie de signature électronique via la plateforme *Docusign* en application des articles 1367 et suivants du Code civil, lequel reconnaît en outre que la transmission électronique dudit procès-verbal ainsi signé vaut preuve de l'existence, de l'origine, de la réception, de l'intégrité dudit document.

En tant que de besoin, le Président déclare que le présent procès-verbal reflète de manière sincère et exacte sa volonté à la date susvisée, nonobstant la signature à une date ultérieure sur la plateforme DocuSign.

Monsieur Gaëtan GUINARD

Signé par :

231B90E4B02F4F3...